

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira,  
JEUDI 9 AVRIL 2026 à 20h15  
Salle des Fêtes – Rue de Bordeaux

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

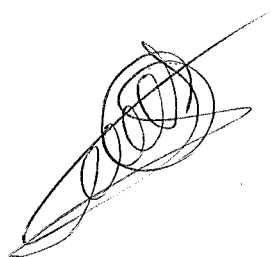
0. Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation de conseillers municipaux délégués (Rapporteur : Monsieur le Maire)
2. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués (Rapporteur : Monsieur le Maire)
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)
4. Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration (Rapporteur : Monsieur le Maire)
5. Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des représentants du Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)
6. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – EHAPD D'Aligre (Rapporteur : Monsieur le Maire)

FINANCES – MARCHES PUBLICS – SUBVENTIONS

7. Vote des taux d'imposition 2026 (Rapporteur : Madame Corinne DAUDET)



Le Maire,



Laurent GALLIOT